

Villars

Pas à la hauteur des attentes, le projet immobilier de l'Espace Beaunier suspendu

Parmi les candidats à la construction de 46 logements sur le site de l'ex-garage Renault, aucun des promoteurs n'a finalement été retenu par la municipalité. Le projet est mis en stand-by.

Comme l'a rappelé Hubert Porte, adjoint en charge de l'urbanisme, « la commune est propriétaire des terrains de l'ex-garage Renault et Bessenay aujourd'hui libres d'occupation et d'une superficie de 5 060 m² au sein de l'espace Beaunier ».

« On paye l'indemnité mais on ne va pas plus loin. C'était un risque à prendre »

Une étude urbaine avait été conduite avec l'appui de CAP Métropole dans le cadre de la mission assistance à maîtrise d'ouvrage et de l'agence AMAS, architecte conseil pour cette opération.

Une fiche de lot avait été rédigée, précisant les attentes de la commune sur ce projet en termes d'enjeux environnementaux, paysagers, mais aussi en termes de qualité d'habitat.



Sur l'ancien site du garage Renault, au carrefour entre la rue du Breuil et l'avenue de l'Industrie, un terrain est prévu pour la construction de logements de qualité. Photo Pierre Thiolière

Sur ce terrain, il était ainsi envisagé la construction de 46 logements collectifs (en accession à la propriété), ainsi que l'aménagement d'un parking public d'une quinzaine de places et d'une placette à l'angle de la rue du Breuil.

En mars 2023, le conseil municipal avait approuvé le lancement de la consultation de promoteurs concepteurs qui s'est déroulée en deux phases. Sur les trois candidats sélectionnés, les deux jugés les meilleurs ont

ensuite été auditionnés.

Mais, au vu des résultats de la consultation conduite « il ressort que les conditions de programme, de financement ou de commercialisation ne sont pas conformes aux attentes de la commune, soit en termes de proposition architecturale et de respect de programme ou de conditions de commercialisation, coût d'opération et prix de sortie.

Ce qui fait qu'aucun lauréat ne peut être retenu pour le projet »

a annoncé Hubert Porte.

Les trois cabinets seront néanmoins indemnisés chacun à hauteur de 6 000 euros pour le travail fourni.

Un point sur lequel les élus d'opposition (qui se sont abstenus) ont demandé des explications. « Il s'agit d'un concours d'architecte avec un vrai travail d'équipe » a précisé Jordan Da Silva. Et le maire d'expliquer cette décision de ne pas donner suite dans l'immédiat : « On aurait pu dire oui à un des projets,

mais ils n'étaient pas à la hauteur de ce qu'on attendait. On paye l'indemnité mais on ne va pas plus loin. C'était un risque à prendre ».

Ce terrain municipal restera donc en l'état, avec la même vocation de construction conformément au PLU, précision faite que ce renoncement temporaire n'impactera pas les futurs travaux d'aménagement de la rue du Breuil.

● De notre correspondant
Pierre Thiolière